



Destruction et perte d'usage d'une voiture

Par Visiteur

Voiture en stationnement réglementaire avec d'autres voitures devant un mur.
Une entreprise de démolition avait un chantier derrière ce mur . Par une fausse manoeuvre d'un engin de travaux une partie du mur s'est écroulé et a écrasé mon véhicule.

VOITURE A LA CASSE EST INDEMNISATION AU TAUX DE L'ARGUS

8 ANS D'AGE MAIS SEULEMENT 60691 KM

Il y a dans ce cas dommage matériel et perte d'usage je pense ?

puisse je demander des dommages et intérêts à la société de démolitions et ceci jusqu'a quelle hauteur ?

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Vous désirez engager une action en réparation contre cette société?

Cordialement

Par Visiteur

OUI ,Si un dédommagement en réparation des dégats et de la perte d'usage n'est pas possible.

Merci

avec toutes mes excuses pour ma relance par faute de n'avoir pas su consulter votre message

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est ce que vous avez accepté l'indemnisation au taux de l'argus proposée par l'assurance de l'entreprise de démolition?

Cordialement

Par Visiteur

OUI j'ai accepté ce que mon assurance m'a proposée

Aucun contact avec la société responsable et non plus avec son assurance

Par Visiteur

Bonjour,

Si un délai de 15 jours s'est écoulé depuis votre acceptation, vous ne pouvez malheureusement plus engager d'action à l'encontre de l'entreprise.

Cordialement